

NANTES,
LA LOIRE
ET NOUS

NOS ENGAGEMENTS POUR DEMAIN

Nantes Métropole

SOMMAIRE

LE DÉBAT	2 à 9
Nantes la Loire et nous	4
Le calendrier du débat	5
Un débat en 4 thèmes	6
Le Grand Débat comment ça fonctionne ?	7
Retour en images sur les grands moments du débat	8-9
LE RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION DU DÉBAT	10-11
UNE NOUVELLE AMBITION DE LOIRE	12-13
LES ENGAGEMENTS DE LA MÉTROPOLE	14 à 19
Thème 1	
La Loire des pratiques et des usages	14-15
Thème 2	
La Loire, espace économique, espace écologique	16-17
Thème 3	
La Loire, la mobilité, et les franchissements	18-19
Thème 4	
La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine	20-21
30 ENGAGEMENTS POUR DEMAIN	22 à 23
CONTINUONS À FAIRE ENSEMBLE	24



Le débat « Nantes, la Loire et nous »

Au travers du grand débat «Nantes, la Loire et nous » les maires et les élus des 24 communes de l'agglomération avaient pour objectif de mobiliser l'expression des citoyens et des acteurs autour et pour la Loire, fleuve tout autant emblématique et fédérateur, que parfois méconnu et délaissé.

Ce pari a été gagné avec la participation de 40 000 habitants, l'implication forte de 5 000 d'entre eux, et une grande diversité de contributions. Par sa forme et son ampleur, ce grand débat public a illustré une nouvelle manière d'échanger et de décider : aller chercher les visions des forces vives du territoire, ouvrir un dialogue à large échelle, solliciter une parole citoyenne sur les usages du quotidien, éclairer les décisions sur la base de l'écoute et l'animation de l'intelligence collective.

Les conclusions de la commission du débat ont ouvert un espace pour une nouvelle ambition pour la Loire, pour une reconquête de la Loire pour tous.

Ce document présente les réponses de la Métropole aux recommandations. Trente engagements pour l'avenir qui constituent une feuille de route qui se traduira par des réalisations concrètes à l'échelle des 24 communes.

Ces actions communes nous permettront de franchir une nouvelle étape pour répondre à l'envie de Loire qui s'est exprimée mais aussi pour en faire un levier pour un développement équilibré et harmonieux de notre métropole au bénéfice de tous les habitants.

Merci à tous les participants au débat de leur contribution à cette nouvelle ambition pour la Loire, à cette nouvelle étape pour notre métropole.

Johanna Rolland,
Présidente de Nantes Métropole,
Maire de Nantes

NANTES, LA LOIRE ET NOUS

Comment imaginer l'avenir de la Loire ?

Nantes Métropole a organisé pendant plus de huit mois, d'octobre 2014 à mai 2015, un grand débat citoyen avec les habitants et les acteurs de la métropole.

Pourquoi un grand débat sur la Loire ?

Fleuve sauvage, la Loire a tenu un rôle majeur dans le développement de la cité nantaise. L'histoire de Nantes et son agglomération est donc intimement liée à celle de la Loire et de l'estuaire. Sur 47 km et 110 km de rives, le fleuve traverse 14 des 24 communes de l'agglomération nantaise. Et toutes les communes d'une façon ou d'une autre avec ses affluents vivent avec la Loire. Elle est dans le cœur des habitants. Durant la démarche "Nantes 2030", démarche participative et prospective initiée en 2013 par Nantes Métropole, les habitants ont dit que la Loire était un symbole fort de la métropole. Pour autant l'histoire a éloigné la Loire de notre quotidien et du centre ville de Nantes en particulier. Dans le cœur d'agglomération, les grands projets en cours ou à venir se pensent avec la Loire : CHU, Rezé Les Isles, Île de Nantes, Bas-Chantenay, Petite-Hollande... Sur ces rives, 200 hectares sont à reconquérir.

Nantes, la Loire et nous, un grand débat citoyen

La Présidente de Nantes Métropole, Johanna Rolland, a proposé avec les 23 autres maires de l'agglomération d'organiser un grand débat autour de la Loire et de ses usages. Le 27 juin 2014, les élus du conseil communautaire de Nantes Métropole ont voté à l'unanimité pour cette proposition. Le principe d'un grand débat était acté, il a été officiellement ouvert le 17 octobre 2014. Son nom : Nantes, la Loire et Nous.

Objectif : faire participer les habitants à une réflexion sur la place et le rôle de la Loire dans le développement du territoire. Pour le mettre en œuvre, le conseil communautaire a fait le choix d'un débat piloté par une commission mixte et indépendante. Il s'est appuyé sur quelques principes : clarté, transparence, innovation...

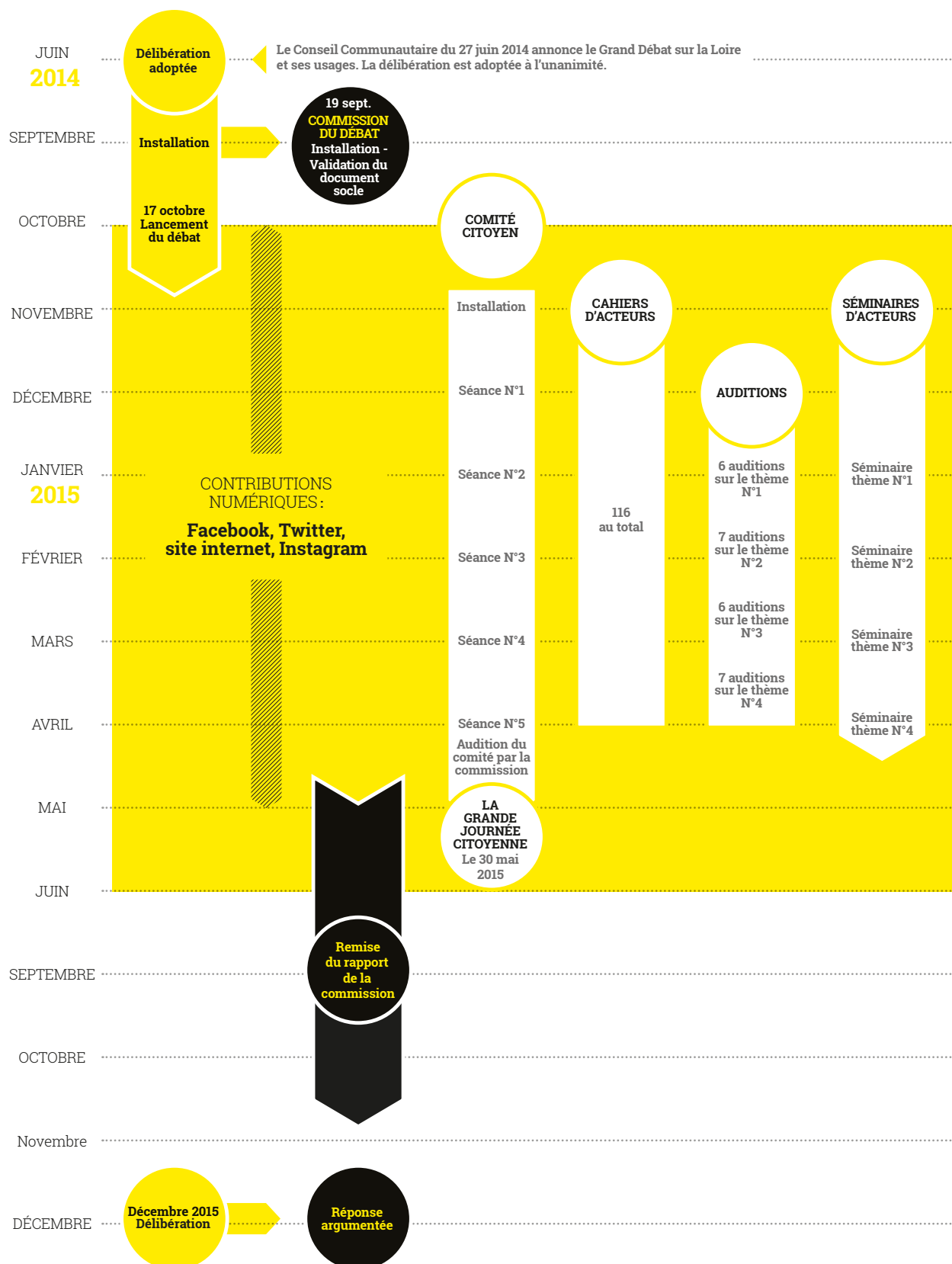
La clarté, c'était de donner, dès le départ, toutes les informations sur les projets décidés ou en cours d'étude.

La transparence, c'était de permettre à tous à tout moment de savoir où en est le débat. L'intégralité des expressions et des contributions ont été consultables via le site internet du débat en temps réel.

L'innovation, c'est notamment de confier la conduite du débat à une commission indépendante. Elle a été la garante des principes souhaités pour ce grand débat : respect des règles du débat, impartialité, transparence des informations, pluralisme des expressions et des expertises et accessibilité de tous au débat.

Les différentes modalités de participation ont favorisé la diversité des expressions et des visions pluralistes par la production d'avis citoyens et experts.

LE CALENDRIER DU DÉBAT



LE DÉBAT

NANTES, LA LOIRE ET NOUS : UN DÉBAT EN 4 THÈMES

== **40000** ==
PERSONNES
ont suivi le Grand Débat

Le débat « Nantes, la Loire et nous » a duré huit mois. Il a été suivi par 40 000 personnes, très majoritairement habitants de l'agglomération nantaise, avec une implication particulière de 5 000 d'entre elles. Il s'est fait sous différentes formes, pour permettre à toute personne de trouver le meilleur moyen de participer et d'exprimer son point de vue, en favorisant l'innovation et les nouveaux modes d'expression par les outils numériques. Le débat a atteint ses objectifs : mobiliser une diversité d'approches, d'expertises et de sensibilité pour mieux éclairer la décision publique.



LA LOIRE DES PRATIQUES ET DES USAGES

La Loire offre une pluralité d'usages, de pratiques et de fonctions héritées de son histoire et de sa vocation maritime. Le débat devait éclairer comment approfondir cette vocation et ces dimensions. Comment cultiver la dimension nautique du fleuve, en valorisant le patrimoine maritime et fluvial et en développant les usages festifs sur les rives et sur l'eau, les déplacements à pied et à vélo sur les berges ?



LA LOIRE, ESPACE ÉCONOMIQUE, ESPACE ÉCOLOGIQUE

La Loire a permis de développer des activités économiques et touristiques. La Loire est aussi un espace écologique d'une grande richesse et d'une intense diversité. Le débat devait permettre d'éclairer les tendances à promouvoir sur les activités maritimes et économiques en s'assurant de leur compatibilité et leur durabilité au regard des exigences écologiques et environnementales.



LA LOIRE, LA MOBILITÉ ET LES FRANCHISSEMENTS

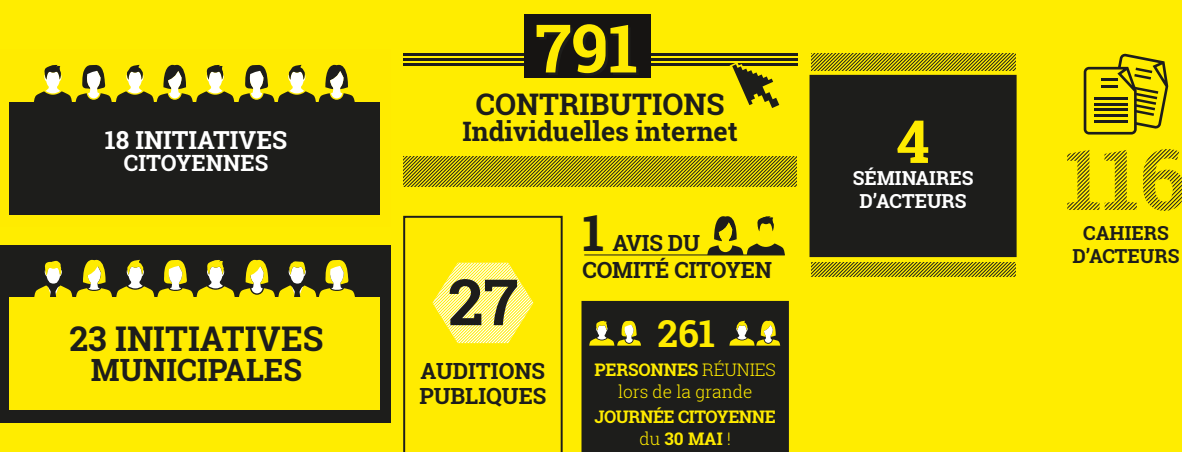
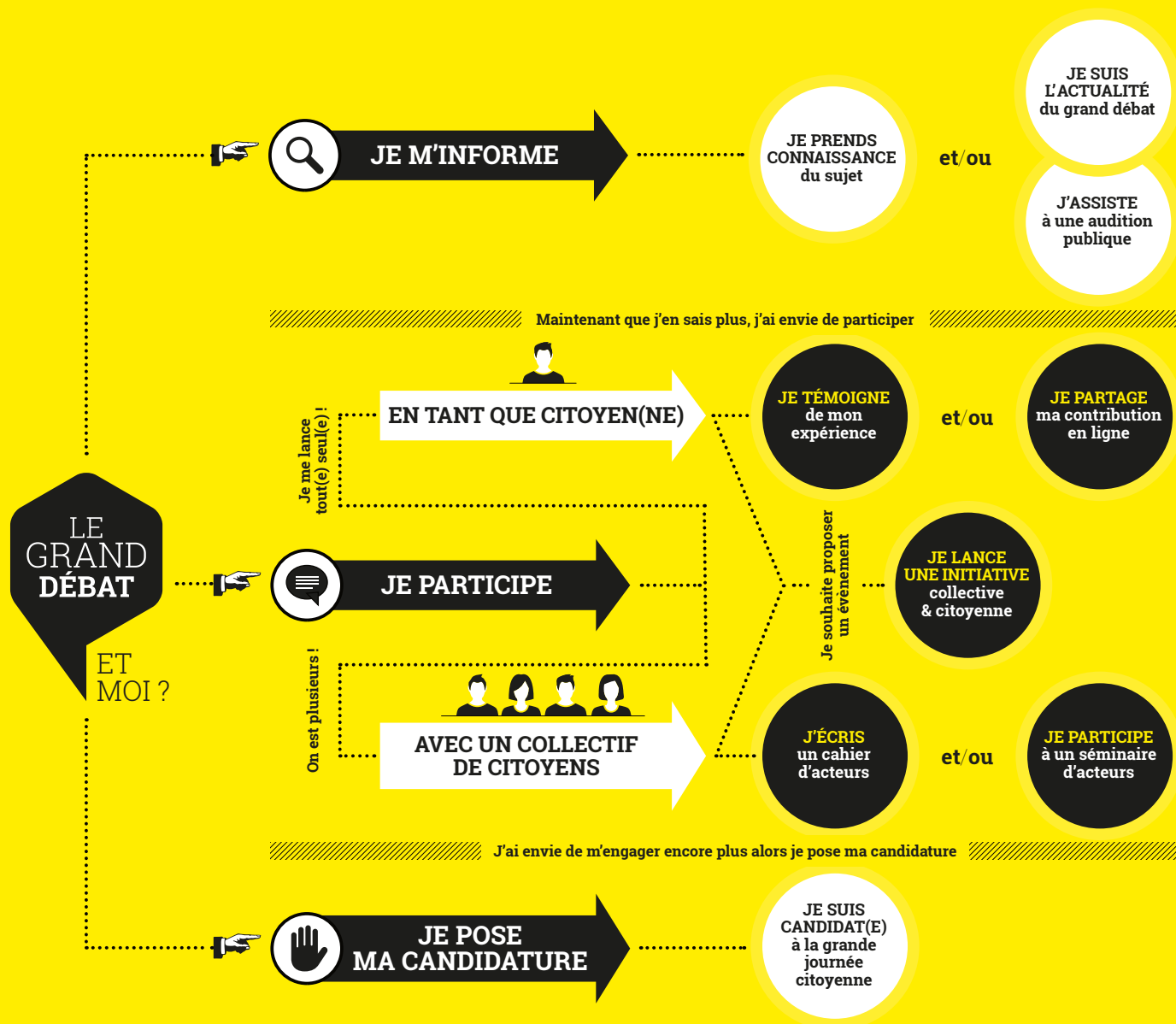
Que l'on y habite, qu'on y travaille, ou qu'on souhaite simplement venir dans le centre de Nantes, la question de l'accès au cœur de la métropole et des franchissements de Loire était posée, tout comme celle de la mobilité dans son périmètre. Le débat devait permettre d'imaginer les meilleures solutions pour cette mobilité dans le respect des valeurs du développement durable.



LOIRE, COEUR DE LA MÉTROPOLÉ, ATTRACTIVITÉ ET QUALITÉ URBAINE

Le débat avait pour objectif de donner des avis sur l'importance et la qualité des espaces publics, leur relation à la Loire, l'aménagement des berges et des espaces de la Loire "comblée".

LE GRAND DÉBAT, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



RETOUR EN IMAGES SUR LES GRANDS MOMENTS DU DÉBAT

La commission du débat, installée par Johanna Rolland, réunit 5 personnalités de la société civile et 3 élus métropolitains.



1^{re} initiative par la ville de Rezé. Cent personnes participent à une réunion publique pour le lancement du débat sur la commune.

19 SEPT.

2014

17 OCT.

Le débat est officiellement lancé en conférence de presse. La métropole est habillée aux couleurs du débat avec notamment de l'affichage urbain. Le site internet du débat est ouvert.



27 NOV.



Le comité citoyen est installé. À la clôture des inscriptions, 24 habitants de l'agglomération sont sélectionnés pour le comité citoyen. Ils s'apprennent alors à réfléchir collectivement sur chaque thème au cours de 5 sessions de travail.

2 DÉC.

4 DÉC.

Début décembre avait lieu la 1^{re} audition publique avec un public au rendez-vous, l'occasion de constater que les citoyens et les acteurs commençaient à s'appropriier le débat. Les 1^{ers} experts ont été auditionnés sur le thème 1, La Loire des pratiques et des usages.



La dernière audition publique, portant sur le thème 4 : attractivité et qualité urbaine, a été l'occasion de présenter le projet urbain en bord de Loire.



2 AVRIL



Quelques jours avant la grande journée citoyenne, le comité citoyen a été auditionné par la commission du débat afin de rendre ses conclusions et préconisations sur les 4 thèmes du débat.

27 MAI

25 AVRIL



Fin avril, la ville de Nantes organisait une journée festive et contributive qui a séduit plus de 1500 curieux, aussi bien pour découvrir les contributions déjà portées au débat que pour contribuer en direct et participer aux nombreuses animations (balades sur la Loire...).

30 MAI

Clôture du débat avec la journée citoyenne : ce sont 261 citoyens qui se sont réunis sur 5 sites différents de la métropole, afin de prendre connaissance du débat, des thèmes et des enjeux. Ils ont réfléchi et débattu tout au long de la journée, ce qui a donné lieu à un rapport "à chaud", rédigé en fin de soirée par la commission.



2015

LE RAPPORT FINAL DE LA COM

La commission du débat

Pour garantir l'impartialité et la pluralité des expressions, une commission indépendante était chargée de piloter le débat pendant huit mois. Composée de trois élus et cinq citoyens de l'agglomération, ils ont accepté de s'impliquer dans la commission du débat. Tous étaient bénévoles. La commission du débat a été installée le 19 septembre 2014 par Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole. Elle était la garante des principes et valeurs démocratiques souhaités pour ce grand débat. À l'issue du débat et après le traitement de l'ensemble des productions, elle a rédigé un rapport final soulignant tant les convergences sur les quatre thématiques que les points de divergence. Ce rapport a été remis à Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole et aux 24 maires, le 11 septembre 2015, avec 25 préconisations.

Composition de la commission

La commission était composée de :

Trois élus communautaires

- **Fabrice Roussel**, vice président de Nantes Métropole en charge du dialogue citoyen
- **Alain Robert**, vice-président de Nantes Métropole en charge des grands projets urbains - Grands équipements autres que ceux culturels et sportifs adjoint à l'urbanisme de la Ville de Nantes
- **Gérard Allard**, vice président de Nantes Métropole et maire de Rezé

Cinq personnalités proposées par les groupes politiques composant le conseil communautaire.

- **Philippe Audic**, personnalité qualifiée
- **Martine Staebler**, habitante de Malville, ancienne directrice du GIP Loire Estuaire
- **Jean-Yves Martin**, géographe, ancien élu de la Chapelle-Launay, retraité
- **Véronique Rivet**, habitante de Saint-Sébastien-sur-Loire, membre de l'association "Faune et Flore"
- **Elise Roy**, sociologue à l'école d'architecture de Nantes

Le rapport final du Grand Débat « Nantes la Loire et nous » a été remis le 11 septembre 2015 à Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole et aux 24 maires.



Le rapport de la commission

Le rapport de la commission repose sur une lecture exhaustive de toutes les contributions qui ont été produites au cours des huit mois du débat. Il comprend deux parties. La première partie fait le bilan du débat, son organisation, son pilotage, son déroulement, son animation. La seconde partie comporte une analyse des contributions et débouche sur une synthèse en 25 préconisations. Pour faire ses préconisations, elle a pris en compte les argumentaires fournis et les tendances qui se sont dégagées, après une lecture croisée de l'ensemble des contributions. Les préconisations finales sont la synthèse de ce qui a été entendu et compris dans un esprit de pondération des arguments, synthèse que la commission a souhaité porter comme contribution aux futures décisions.

De plus, la commission s'est appuyée sur les valeurs qui ont émergé dans ce débat : créativité, goût de l'imaginaire et du sensible, innovation, équilibre, efficacité, sobriété, valeurs que les élus vont prendre en compte pour les choix futurs.

THÈME # 01 LA LOIRE DES PRATIQUES ET DES USAGES

- 1 - Améliorer l'accessibilité
- 2 - Répondre à l'aspiration de rivage
- 3 - Faciliter les pratiques nautiques
- 4 - Fédérer autour de la Loire

THÈME # 02 LA LOIRE, ESPACE ÉCONOMIQUE, ESPACE ÉCOLOGIQUE

- 5 - Maintenir l'équilibre instauré entre économie et écologie
- 6 - Faire des richesses de la Loire une source d'innovation pour le développement du territoire
- 7 - Maintenir la zone d'évitage à Nantes
- 8 - Faire de la Loire un levier de la transition énergétique et écologique
- 9 - Renforcer et élargir la vigilance écologique
- 10 - Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau de la Loire
- 11 - Renforcer les actions d'amélioration du fonctionnement du fleuve
- 12 - Diffuser la connaissance de la Loire et coordonner ses outils
- 13 - Valoriser la pêche professionnelle et l'activité agricole des marais estuariens
- 14 - Proposer une coordination des outils de gestion du fleuve

THÈME # 03 LA LOIRE, LA MOBILITÉ ET LES FRANCHISSEMENTS

- 15 - Poursuivre l'action sur les comportements de mobilité
- 16 - Optimiser en priorité les ouvrages existants
- 17 - Développer une mobilité fluviale plus conséquente
- 18 - Engager rapidement l'élargissement du pont Anne de Bretagne
- 19 - Evaluer le projet du pont à transbordeur comme enjeu d'attractivité
- 20 - Prendre rapidement les décisions sur les solutions de franchissement

THÈME # 04 LA LOIRE, CŒUR MÉTROPOLITAIN, ATTRACTIVITÉ ET QUALITÉ URBAINE

- 21 - Révéler, protéger et mettre en valeur un patrimoine urbain inhérent au fleuve
- 22 - Se saisir des documents de planification pour agir au service d'une qualité urbaine
- 23 - Agir pour la qualité de vie au quotidien et l'attractivité métropolitaine
- 24 - Faire de la Loire l'axe d'un projet urbain : petits et grands projets autour d'un fleuve
- 25 - Le renouvellement des espaces de la Petite Hollande

La construction de la réponse de Nantes Métropole

« Suite aux 25 préconisations, Nantes Métropole s'est engagée à apporter réponses à la commission du débat ».

Les services de Nantes Métropole ont instruit les préconisations de la commission :

- selon les 4 thèmes

- selon les capacités de la collectivité à apporter des réponses à court terme, soit d'ici 2017, à moyen terme, soit d'ici 2017-2020, soit d'ici à long terme après 2020

- selon ses capacités financières

A partir de cette instruction, les élus métropolitains et les Maires ont élaboré la réponse finale pour le Conseil métropolitain du 15 décembre 2015

UNE NOUVELLE AMBITION DE

Avec toute sa richesse et la diversité de ses contributions, le grand débat a été un succès. Une réussite qui nous invite à une nouvelle ambition pour la Loire. Un désir de Loire s'est fortement exprimé : une Loire source de plaisir, d'activités nautiques et de promenade, sa qualité écologique à préserver et à partager, sa vocation maritime et portuaire support au développement de nouvelles filières économiques, un cœur d'agglomération de nouveau ouvert sur la Loire et enfin l'aspiration à une Loire plus franchissable qui crée du lien.

La Loire va reprendre sa place dans la métropole, une Loire naturelle et urbaine. Les décisions que prend aujourd'hui la Métropole vont permettre de fédérer les 24 communes autour de grands projets et de réalisations du quotidien, de renforcer le lien des habitants à la Loire et d'en faire un moteur pour l'avenir.

La Métropole et ses 24 communes prennent trente engagements à court, moyen et long terme. Trente engagements à faire vivre avec les habitants et les acteurs. Ainsi une « conférence permanente Loire » sera installée dès 2016. Composée de membres de la commission du débat, de l'atelier citoyen, d'élus, elle aura pour mission de suivre la mise en œuvre des engagements de Nantes métropole sur la base des principes qui ont animés le grand Débat : clarté, transparence, objectivité. Cela se concrétisera aussi par des appels à projets et une nouvelle étape pour le site internet Nantes la Loire et nous, qui assurera dans la durée la lisibilité pour tous des actions engagées.

Ces trente engagements s'illustrent au travers de 12 chantiers pour la Loire

12 chantiers pour la Loire

La Loire, source de plaisir

1- Pour animer davantage les berges, **des guinguettes et des pêcheries** vont voir le jour d'ici 2017, sur l'île de Nantes ainsi que sur les communes de Mauves-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire et Sainte-Luce-sur-Loire. Un projet de pêcherie est prévu dans le cadre de l'aménagement des quais Hoche, Doumergue, Rhuys. **Une fête nautique** triennale sera organisée sur la Loire, en lien avec les initiatives existantes dans les communes.

2- Pour améliorer l'offre de loisirs, la faisabilité d'**une piscine en bord de Loire** sera étudiée. Un état des lieux sera réalisé pour rénover les équipements de pratique nautique. Les réalisations seront lancées à partir de 2018.

La Loire, source de promenade

3- Nantes Métropole va poursuivre **l'aménagement du parcours de la « Loire à vélo »** sur son territoire. D'ici 2020, quatre nouveaux tronçons vont être réalisés : de Pirmil au Pont des Trois continents à Rezé, le secteur du Port à Bois, entre Trentemoult et Bouguenais bourg, l'accès au bac d'Indre par la RD 368 à Saint-Jean de Boisseau ainsi que la rue des Usines sur le Bas-Chantenay. Par la suite, la finalisation du parcours Sud depuis Saint-Sébastien sur Loire vers Rezé sera engagée.

4- D'ici 2020, la métropole proposera une offre de cheminements **« Loire à pied »**, sur l'ensemble des communes ligériennes. Il s'agira de repérer l'offre existante, puis de la compléter d'éventuelles réalisations nouvelles, offrant des accès aux berges ou des points de vue sur la Loire. Une signalétique commune sera implantée sur ces parcours afin de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique ainsi que l'offre d'activités de loisirs. Ce projet intègre l'élaboration de parcours piétons et de stations jardins sur les communes du Pellerin, Saint-Jean-de-Boisseau, La Montagne, Indre et Bouguenais.

La Loire, patrimoine écologique à préserver

5- Pour améliorer la qualité de l'eau, Nantes Métropole va **élargir l'action « Zéro phytosanitaire »** dès 2016 à ses partenaires et aux communes de l'agglomération. Elle réalisera dès 2016 des bassins de stockage et de restitution limitant le rejet d'eaux usées et engagera des travaux de restauration de la Chézine et des marais de l'Erdre.

6- D'ici 2017 plusieurs **inventaires participatifs de la biodiversité** seront menés. La métropole coproduira avec les habitants deux plans de gestion de sites métropolitains sur la Petite-Amazonie et sur l'île de la Motte à Indre. Des **appels à projets seront lancés sur des initiatives innovantes** issues du débat : « Mange Loire », « Jardins Flottants », « Gens d'eau ». Nantes Métropole engagera aussi dès 2016 la conception d'un **programme de découverte, d'éducation et de sensibilisation** autour de la Loire pour les scolaires et habitants de l'estuaire. Une **nouvelle application numérique** « Connaissance de la Loire » rassemblera de multiples informations sur le fleuve.

La Loire, support d'activités économiques

7- En 2016 sera étudié la création d'un **centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains** de la métropole. Cette plateforme de logistique fluviale servira à transporter les flux de matériaux liés à l'aménagement, aux travaux publics et à la construction des grands chantiers de demain situés en bord de Loire (île de Nantes, CHU, Pirmil - Les Isles, Bas-Chantenay). Le projet réduira l'usage des voies publiques et l'empreinte carbone des chantiers d'aménagement et de construction.

8- D'ici 2020, Nantes Métropole souhaite co-construire avec Saint-Nazaire Agglomération (la CARENE) une **stratégie de développement de la filière nautique** à l'échelle de l'estuaire et explorer la création d'une **offre de barging** - transport de colis industriels, de conteneurs et de déchets ménagers - avec une liaison fluviale régulière entre Saint-Nazaire - Montoir - Couëron et Nantes-Cheviré.

De nouveaux paysages en bord de Loire

9- En 2018, un concours **international sera lancé pour le réaménagement des espaces publics de la place de la Petite-Hollande**, sa mise en valeur depuis Feydeau ouest et son ouverture sur la Loire en intégrant la requalification du quai de la Fosse. Il intégrera le maintien du marché hebdomadaire. L'élaboration de ce grand projet sera conduite avec le concours d'un atelier citoyen (habitants, acteurs et usagers).

10- Nantes Métropole va lancer dès 2016 un **inventaire patrimonial** des rives de Loire. Il constituera la première brique du wiki patrimoine, site participatif donnant accès à une encyclopédie sur le patrimoine de la ville. Il permettra la mise en œuvre d'un premier parcours patrimonial « Loire » d'ici 2020.

Une Loire plus franchissable

11- Des études pour le **doublement du pont Anne-de-Bretagne** seront engagées dès 2016 pour accueillir tous les modes de transports : voiture, modes doux et transport en commun. Cet élargissement - réalisé à l'horizon 2023-2025 - permettra d'augmenter les capacités de franchissement et de mettre en place une nouvelle ligne structurante de transport en commun en site propre nord-sud en direction de Pirmil-Les Isles de Rezé via le pont des Trois continents et desservant le futur hôpital. L'acquisition de bus plus longs pour la ligne 4 de Busway participera aussi à l'augmentation de la capacité de franchissements.

12- D'ici 2017 un plan de **développement des navettes fluviales** sera mis en place. La mise en service dans ce mandat d'une liaison gare maritime - Ile de Nantes préfigurera une nouvelle ligne vers le quai Wilson et le futur hôpital. Deux autres liaisons seront étudiées, entre Trentemoult et le Bas-Chantenay d'une part, et entre Saint-Sébastien-sur-Loire et l'île de Nantes d'autre part. Une offre de navettes loisirs sera explorée, notamment en direction d'Indre et Couëron.



THÈME
01LA LOIRE DES PRATIQUES
ET DES USAGESLES PRÉCONISATIONS
DE LA COMMISSION DU DÉBAT

La Loire et ses rives, ses paysages, ses flots, constituent un espace qui invite à être davantage approprié et mieux vécu par les habitants et acteurs de l'agglomération. Le débat a permis l'expression de **multiples attentes en termes d'usages et de pratiques** : festives et récréatives, mais aussi héritées de l'histoire. Les nouveaux usages déjà développés en bord de la Loire, les aménagements de l'île de Nantes, la mise en service du navibus, la biennale Estuaire... suscitent de nouvelles attentes des habitants de l'agglomération. Pour illustration la multiplicité des contributions créatives et sensibles autour d'usages récréatifs (promenade, wake-parc, guinguette, piscine...).

Pour autant, il y aurait un risque à trop développer, ce qui exige une vigilance par rapport à une Loire qui serait un gigantesque « parc d'attraction ». Il s'agit de **veiller à l'équilibre entre les différents usages sur l'eau, les espaces récréatifs le long de la Loire, et les espaces laissés à la nature ou aux promeneurs**. Par ailleurs un équilibre est à trouver dans le développement des activités à l'échelle du territoire de l'agglomération : dans et hors de Nantes, entre le nord et le sud.

1 - Améliorer l'accessibilité

2 - Répondre à l'aspiration
de rivage

3 - Faciliter les pratiques nautiques

4 - Fédérer autour
de la LoireLES ENGAGEMENTS
DE LA MÉTROPOLE

En réponse aux préconisations de la commission, nous nous engageons :

- à faciliter les pratiques nautiques sur la Loire, en particulier les pratiques de loisirs ;
- à proposer des actions pour entretenir et développer le nouveau regard sur la Loire et les nombreuses aspirations aux rivages ;
- à faire converger les actions de valorisation des berges menées par les différents intervenants à l'échelle de la métropole.

Ces engagements inscrivent la Métropole et ses communes dans un **plan d'amélioration continue** de la relation au fleuve et à ses affluents qui s'appuie sur 8 réponses opérationnelles.

01

RECRÉER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA LOIRE POUR
PROMOUVOIR LES PRATIQUES NAUTIQUES DE LOISIRS

En partenariat avec le monde associatif, Nantes Métropole réalisera un inventaire des équipements disponibles pour la pratique nautique (ports de plaisance de Rezé-Trentemoult et Couëron, cales, pontons...) sur les 14 communes ligériennes. Cet état des lieux permettra d'acter un plan pluriannuel de rénovation et d'amélioration de l'offre, doté d'une enveloppe financière nouvelle dédiée. Les réalisations seront lancées à compter de 2018. Il s'agira également par la suite de définir un plan de communication sur l'offre nautique, partagé avec les 24 communes de l'agglomération et à destination des pratiquants des activités nautiques de loisirs ou sportives.

02

PROLONGER LE PARCOURS DE LA « LOIRE À VÉLO » ET LE RELIER
AUX CONTINUITÉS CYCLABLES

Nantes Métropole va poursuivre l'aménagement du parcours de la « Loire à vélo » sur son territoire. D'ici 2017, la réalisation de quatre nouveaux tronçons va être engagée : portion allant de Pirmil au Pont des Trois continents à Rezé, secteur du Port à Bois, entre Trentemoult et Bouguenais bourg, accès au bac d'Indre par la RD 368 à Saint-Jean de Boisseau ainsi que la rue des Usines sur le Bas-Chantenay. De nouveaux tronçons et des tronçons alternatifs comme par exemple Boulevard des Pas Enchantés à Saint-Sébastien-sur-Loire seront réalisés ultérieurement dans l'objectif d'achever en 2025 le parcours Loire à vélo de la métropole. Des continuités cyclables reliant au parcours « Loire à vélo » seront également réalisées. Enfin, l'offre vélo touristique métropolitaine sera rendue plus visible au plan national grâce à un partenariat avec France vélo tourisme.

03

AMÉLIORER LES CHEMINEMENTS PIÉTONS POUR FACILITER
L'ACCÈS À LA LOIRE

D'ici 2020, la métropole proposera sur l'ensemble des communes ligériennes une offre de cheminements « Loire à pied » harmonisée et jalonnée tout au long de l'itinéraire. Il s'agira dans un premier temps (2016-2017) de repérer l'offre existante, puis de l'harmoniser, de la compléter d'éventuelles réalisations nouvelles, notamment des accès à la Loire et la création de points de vue. Une signalétique commune sera implantée sur ces parcours afin de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique ainsi que l'offre d'activités de loisirs. Une enveloppe financière nouvelle sera dédiée à cette opération. Le projet intègre le lancement dès 2016 de l'élaboration de parcours piétons et de stations jardins sur les communes du Pellerin, Saint-Jean-de-Boisseau, La Montagne, Indre et Bouguenais, suite à l'étude « eau et paysage » du pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire.



PROPOSER DES GUINGUETTES ET CIRCUITS TOURISTIQUES POUR ANIMER LES BERGES

Dès 2016, Nantes Métropole et le Voyage à Nantes vont installer plusieurs guinguettes : sur l'île de Nantes dans le cadre de l'aménagement des quais Hoche/Doumergue/Rhuys ainsi que sur les communes de Mauves/Thouaré/ Sainte-Luce. Un projet de pêche est également programmé dans le cadre de l'aménagement des quais Hoche/Doumergue/ Rhuys et la métropole prévoit d'étudier la faisabilité d'un camping insolite à Rezé d'ici 2020. Enfin, Nantes Métropole envisage aussi l'étude de nouveaux circuits touristiques en bord de Loire en particulier sur les communes de Basse-Goulaine et d'Indre (Chapelle-forerie d'Indret).



ETUDIER LA FAISABILITÉ D'UNE PISCINE EN BORD DE LOIRE

Sera étudiée la faisabilité d'une piscine au bord du fleuve afin de développer l'offre de pratiques sportives et de loisirs déjà existante en bord de Loire. L'étude est programmée d'ici 2020.



SOUTENIR LE FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX PROCHES DES BORDS DE LOIRE

Plusieurs sites communaux concourent déjà à l'animation des bords de Loire : le site de la Roche Ballue à Bouguenais, le Château du Pé à Saint-Jean de Boisseau, la Gerbetière, maison Audubon de Couëron, l'Île Clémentine à Sainte-Luce sur Loire et le canal de La Martinière au Pellerin. Dès 2016, Nantes Métropole va participer à leur fonctionnement en soutenant financièrement les communes qui en assurent l'ouverture.



CRÉER UNE APPLICATION NUMÉRIQUE « CONNAISSANCE DE LA LOIRE »

Pour répondre à la demande forte de réappropriation de la Loire, une application numérique « Connaissance de la Loire » sera créée d'ici 2020. Sur un site internet et directement sur place (outils flash code), elle rassemblera pour l'habitant ou le visiteur de multiples informations disponibles sur le fleuve et ses abords : flore, faune, histoire et patrimoine, qualité environnementale... La faisabilité d'un tel outil sera étudiée dès 2016-2017 et l'outil sera opérationnel d'ici 2020.



ORGANISER UNE FÊTE NAUTIQUE TRIENNALE SUR LA LOIRE

Une grande fête nautique sera organisée sur la Loire, en lien étroit avec les initiatives existantes dans les communes. Mobilisant tous les acteurs et particulièrement les associations et les entreprises, elle valorisera la navigation sur la Loire. Cette fête a vocation à se renouveler tous les trois ans, à partir de 2016 ou de 2017.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces 8 réponses opérationnelles, Nantes Métropole se dotera dès 2016 d'un atlas des propriétés riveraines des bords de Loire, mis à jour en temps réel. Il recensera les propriétés, les gestionnaires et les maîtres d'ouvrage des différents terrains.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

D'ici 2017 (court terme)

- Renforcer la visibilité de l'offre éco-touristique vélo au plan national
- Elaborer des parcours piétons et stations jardins sur le Pellerin, Saint-Jean de Boisseau, La Montagne, Indre et Bouguenais.
- Installer des guinguettes et pêcheries à Nantes et en dehors de la ville
- Soutenir le fonctionnement de sites communaux proches des bords de Loire
- Créer des parcours touristiques « Loire » - Voyage à Nantes
- Lancer une fête nautique triennale sur la Loire
- Etudier la faisabilité d'une piscine en bord de Loire

2017-2020 (moyen terme)

- Premiers aménagements et rénovations d'équipements de pratique nautique
- Mise en service de 4 nouveaux tronçons « Loire à vélo »
- Offre de cheminements « Loire à pied » dotée d'une signalétique propre à l'échelle de la métropole
- Etudier la faisabilité d'un camping insolite à Rezé
- Nouvelle application numérique « Connaissance de la Loire »
- Plan de communication « équipements nautiques » à l'échelle de l'agglomération

Au-delà de 2020 (long terme)

- Finaliser le parcours « Loire à vélo » à l'échelle métropolitaine
- Poursuite des aménagements des espaces publics
- Poursuite des aménagements liés aux pratiques nautiques

THÈME
02LA LOIRE, ESPACE ÉCONOMIQUE
ESPACE ÉCOLOGIQUELES PRÉCONISATIONS
DE LA COMMISSION DU DÉBAT

Le débat a permis une avancée importante dans la recherche de l'équilibre entre économie et écologie. Il n'a pas révélé de désaccord significatif, mais des sensibilités différentes, pour un développement autour de la Loire, source de richesse économique, tout en préservant le patrimoine naturel de l'estuaire. En amont de ses préconisations, la commission a ciblé plusieurs enjeux essentiels : le maintien des activités économiques en bord de Loire, le développement de nouvelles activités, la prise en compte de la transition énergétique, un juste partage des espaces entre les différents usages et l'indispensable partenariat avec le Grand Port. Elle a également souligné la nécessité de protection et de restauration du fleuve et de ses rives et de reconquête de la qualité de l'eau. Enfin, mieux connaître les risques et savoir vivre avec est un enjeu essentiel.

5 - Maintenir l'équilibre instauré entre
économie et écologie6 - Faire des richesses de la Loire une source
d'innovation pour le développement du
territoire

7 - Maintenir la zone d'évitage à Nantes

8 - Faire de la Loire un levier de la transition
énergétique et écologique9 - Renforcer et élargir la vigilance
écologique10 - Poursuivre la reconquête de la qualité
de l'eau de la Loire11 - Renforcer les actions d'amélioration du
fonctionnement du fleuve12 - Diffuser la connaissance de la Loire et
coordonner ses outils13 - Valoriser la pêche professionnelle et
l'activité agricole des marais estuariens14 - Proposer une coordination des outils de
gestion du fleuveLES ENGAGEMENTS
DE LA MÉTROPOLE

Les différents acteurs du débat Loire tiennent tout particulièrement à l'équilibre entre économie et écologie.

En réponse aux préconisations de la commission, nous nous engageons à **poursuivre et amplifier cet équilibre économie/écologie**. Il doit devenir un principe moteur pour la conception et la mise en œuvre des actions relevant de nos compétences, dans notre soutien à l'émergence d'initiatives citoyennes et aussi dans nos partenariats avec les grandes institutions à l'échelle de l'estuaire (Etat, Région, Département, ...).

Nantes Métropole a vocation à soutenir le Grand Port Maritime (G.P.M.) Nantes Saint-Nazaire – 4^e port français, 1^{er} port de la façade atlantique et donc acteur essentiel sur la Loire. À ce titre nous allons en accord avec le GPM préparer une charte Métropole-Grand Port permettant de travailler ensemble à la prise en compte de plusieurs enjeux identifiés par le débat dont les enjeux urbains et portuaires, le développement de l'offre de services comme le barging, l'amélioration de l'accueil des paquebots.

09

INSCRIRE L'EXIGENCE D'ÉQUILIBRE ÉCONOMIE/ÉCOLOGIE DANS
LES OUTILS DE PLANIFICATION URBAINE

Le PLU métropolitain sera approuvé en 2018 et va intégrer plusieurs leviers pour maintenir cet équilibre : la création d'une trame verte et bleue, le maintien des activités en bord de Loire (notamment sur le Bas-Chantenay et Cheviré), la réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels et agricoles, la prise en compte de l'inondabilité. Nantes Métropole est également engagée dans la révision du SCOT (échéance 2017) au sein duquel elle portera cette exigence d'équilibre écologie/économie.

10

CRÉER UN CENTRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES
FLUVIAUX POUR LES GRANDS CHANTIERS URBAINS DE LA
MÉTROPOLE

Cette plateforme de logistique fluviale sera interne à l'agglomération : elle servira à transporter les flux de matériaux liés à l'aménagement, aux travaux publics et à la construction des grands chantiers de demain situés en bord de Loire (Ile de Nantes, CHU, Pirmil les Iles, Bas-Chantenay). Le projet réduira ainsi l'usage des voies publiques et l'empreinte carbone des différents chantiers d'aménagement et de construction. Son étude est programmée dès 2016-2017 pour une mise en service d'ici 2020.

11

EXPLORER UNE OFFRE DE BARGING
À L'ÉCHELLE DE L'ESTUAIRE

Nantes Métropole va explorer la création d'une liaison fluviale régulière entre Saint-Nazaire - Montoir - Couëron (usine Arc en ciel) et Nantes-Cheviré. L'usage de barges sera développé pour le transport de colis industriels, de conteneurs et de déchets ménagers.

12

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES
INNOVANTES HYDROLIENNES ET NAUTIQUES

Dès 2016, Nantes Métropole étudiera la filière énergie : potentiel hydrolien de la Loire en partenariat avec les acteurs estuariens, ainsi que le potentiel lié aux rejets thermiques des industries de l'estuaire. D'ici 2020, Nantes Métropole souhaite également co-construire avec Saint-Nazaire une stratégie de développement de la filière nautique à l'échelle de l'estuaire.

13



ETABLIR UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL VALORISANT LES PRODUCTIONS LOCALES

En signant le Pacte de Milan le 15 octobre 2015, Nantes Métropole s'est engagée à valoriser les productions locales (agriculture et pêche) et la gestion durable des terres agricoles. Ce sont les premiers pas vers la définition d'un projet alimentaire territorial qui verra le jour d'ici 2020.

14



ETENDRE L'INTERVENTION DE LA CELLULE OPÉRATIONNELLE DE PRÉVENTION DES RISQUES À L'ÉCHELLE DE L'ESTUAIRE

Cette cellule accompagne les entreprises (conseils, aide au diagnostic, avis sur les demandes d'autorisation, contrôle) pour la prévention et la maîtrise des risques environnementaux (pollution...) et de voisinage (bruits, odeurs...). Dès 2016, Nantes Métropole propose d'étendre son action à l'échelle de l'estuaire.

15



METTRE EN PLACE UN ENSEMBLE DE MESURES PORTANT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA LOIRE

Dès 2016, Nantes Métropole souhaite élargir l'action « Zéro phytosanitaire » à ses partenaires et aux communes de l'agglomération. Pour les professionnels et habitants, elle développera des outils de sensibilisation : diffusion d'informations sur la qualité des cours d'eau avec les factures d'eau, guide d'information sur l'entretien des cours d'eau... La Métropole inscrira aussi des temps de partage sur la vigilance écologique et la qualité de l'eau à l'agenda de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Elle réalisera dès 2016 des bassins de stockage et de restitution limitant le rejet d'eaux usées et engagera des travaux de restauration des marais de l'Erdre et de la Chézine.

16



INSCRIRE L'EXIGENCE D'ÉQUILIBRE ÉCONOMIE/ÉCOLOGIE AU SEIN DU SAGE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du nouveau Syndicat Loire aval (SYLOA), Nantes Métropole va porter les attentes exprimées dans le débat à l'occasion de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Estuaire de la Loire.

17



METTRE À L'ÉTUDE UN PROGRAMME LOIRE AVAL

D'ici 2020, Nantes Métropole souhaite mettre à l'étude avec ses partenaires du GIP Loire Estuaire un programme Loire Aval pour améliorer le fonctionnement du fleuve.

18



CONCEVOIR UN PROGRAMME DE DÉCOUVERTE, D'ÉDUCATION ET SENSIBILISATION AUTOUR DE LA LOIRE

Nantes Métropole engagera dès 2016 la conception de ce programme pour les scolaires et habitants de l'estuaire, en partenariat avec les acteurs estuariens compétents : Ecopole, Estuarium, le centre d'interprétation et d'animation du patrimoine de Rezé, futur Centre d'interprétation et de valorisation de l'estuaire de Saint-Nazaire...

19



ENGAGER DES PROGRAMMES DE CO-PRODUCTION AVEC LES CITOYENS

Nantes Métropole mènera d'ici 2017 plusieurs inventaires participatifs de la biodiversité et co-produira avec les habitants deux plans de gestion de sites métropolitains : sur la Petite Amazonie et sur l'île de la Motte à Indre. Elle mettra à l'étude la faisabilité de plusieurs initiatives innovantes issues du débat : « Mange Loire », « Jardins Flottants », « Gens d'eau ». Enfin, en partenariat avec la SAMOA, un second programme d'action Green Island sera proposé aux habitants de l'île de Nantes à partir de 2016.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

D'ici 2017 (court terme)

- Etudier le potentiel hydrolie de la Loire
- Etendre l'intervention de la cellule Opérationnelle de Prévention des Risques à l'estuaire
- Elargir l'action « Zéro phytosanitaire »
- Création du bassin de stockage et de restitution du Maquis de Saffré.
- Réalisation des travaux de restauration de la Chézine et des marais de l'Erdre
- Instaurer des temps « vigilance écologique et qualité de l'eau » à la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Concevoir un programme de découverte et d'éducation et de sensibilisation autour de la Loire (scolaires et habitants)
- Réaliser des inventaires participatifs de la biodiversité

2017-2020 (moyen terme)

- Inscrire l'exigence d'équilibre économie - écologie au sein du PLUm et du SCOT
- Inscrire l'exigence d'équilibre économie - écologie dans la révision du SAGE de l'Estuaire de la Loire
- Créer un centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains sur la métropole
- Mettre en place une offre de barging à l'échelle de l'estuaire Nantes / Saint-Nazaire
- Co-construire une stratégie de développement de la filière nautique à l'échelle de l'estuaire
- Mettre à l'étude un programme Loire Aval
- Co-produire avec les habitants deux plans de gestion de sites métropolitains : Petite Amazonie et Île de la Motte
- Mettre à l'étude la faisabilité de plusieurs initiatives innovantes issues du débat

Au-delà de 2020 (long terme)

- Mettre en œuvre un projet alimentaire territorial valorisant les productions locales
- Engager les premières étapes du programme Loire Aval

THÈME
03LA LOIRE, LA MOBILITÉ
ET LES FRANCHISSEMENTSLES PRÉCONISATIONS
DE LA COMMISSION DU DÉBAT

La commission mesure l'urgence des décisions à prendre concernant les franchissements et constate une situation qui lui paraît aboutir à un scénario contraint concernant le choix et le séquençage des nouveaux ouvrages de franchissement.

Elle considère en outre qu'il est nécessaire de privilégier une combinaison de solutions pour compléter l'apport des nouveaux ouvrages à envisager. Les solutions de franchissements sont attendues sur des principes d'efficacité, de pragmatisme et de sobriété. Il y aura interaction entre les solutions, et cette interaction doit être analysée et explicitée pour une acceptabilité sociale et une adhésion des habitants.

Les décisions sont à prendre à très court terme, dès 2016, pour des solutions qui auront effet à moyen terme et long terme.

15 - Poursuivre l'action sur les
comportements de mobilité16 - Optimiser en priorité les ouvrages
existants17 - Développer une mobilité fluviale plus
conséquente18 - Engager rapidement l'élargissement du
pont Anne de Bretagne19 - Evaluer le projet du pont à transbordeur
comme enjeu d'attractivité20 - Prendre rapidement les décisions sur
les solutions de franchissementLES ENGAGEMENTS
DE LA MÉTROPOLE

Ce thème a largement mobilisé les acteurs du débat. Ils plébiscitent une combinaison de solutions de franchissement qui seront examinées au regard de critères d'efficacité, de pragmatisme et de sobriété. En réponse aux préconisations de la commission, nous nous engageons à :

- amplifier notre action pour faire évoluer les comportements de mobilité vers toujours plus de transport collectif et de modes doux sans pour autant opposer les modes entre eux ;
- optimiser l'existant avant de proposer de nouvelles solutions ajustées au fil du temps à l'évolution des besoins ;
- exclure toute solution de franchissement qui impacterait les activités portuaires (préservation de la zone d'évitage à la pointe aval de l'île de Nantes).

Pour répondre à ces engagements, Nantes Métropole va lancer 5 actions opérationnelles.

20



ELARGIR/DOUBLER LE PONT ANNE DE BRETAGNE

Cet élargissement/doublement vise à augmenter les capacités de franchissement pour accueillir tous les modes : voiture, modes doux et transport en commun. Ce projet permettra notamment l'accueil de la nouvelle infrastructure de transport en commun Pont Anne de Bretagne – Pont des 3 continents – Ce projet est aussi une pièce maîtresse de la reconquête des espaces publics du quai de la Fosse, à la fois pont et espace public de qualité reliant la promenade de la gare à la Loire à l'île de Nantes. Les premières études techniques seront engagées dès 2016 pour une réalisation à l'horizon 2023-2025.

21

PASSER D'UN RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS
CENTRALISÉ À UN RÉSEAU MAILLÉ

Cette évolution va se concrétiser par la réalisation d'ici 2017 d'un schéma directeur des lignes structurantes des Transports en Commun en Site Propre (T.C.S.P. : tramway, busway, chronobus). Ce schéma accompagnera le développement de la Métropole en s'appuyant sur un principe de maillage du réseau particulièrement à l'échelle de la centralité métropolitaine et de sa partie ouest.

Plus précisément, il s'agira d'assurer la desserte de l'ouest de l'île de Nantes, de Rezé les Isles et du Bas-Chantenay de telle sorte que l'accessibilité au nouveau CHU par les transports collectifs soit d'un niveau équivalent voire supérieur à la desserte actuelle du site de l'Hotel Dieu, permettant ainsi à plus de 80 % de la population de la métropole d'y avoir accès avec au maximum une correspondance.

Ce maillage se traduira par la réalisation d'infrastructures nouvelles pour des transports collectifs en site propre sur l'île de Nantes et notamment la création d'un axe utilisant les ponts des trois continents et d'Anne de Bretagne. Cette quatrième ligne de TCSP pour la traversée de la Loire complètera les lignes 2 et 3 du tramway et la ligne 4 du busway.

Ce réseau sera mis en place progressivement avec une étape majeure à l'ouverture du CHU.

Par ailleurs, le développement de capacité du réseau actuel sera mis en œuvre dès 2018 avec la mise en service sur la ligne de busway, de bus électriques de grande capacité, puis après 2020 par le remplacement des tramways actuels des lignes 2 et 3 par des tramways plus capacitaires.

Enfin le développement des parcs relais à moyen (+ 3000 places d'ici 2020) et long terme permettra d'accompagner le développement du réseau de transports collectifs et le transfert modal.



22 MIEUX MAILLER LE RÉSEAU VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION ET DANS LA CENTRALITÉ URBAINE

Après avoir créé les aménagements vélos structurants nord-sud et est-ouest, Nantes Métropole poursuit le plan vélo afin de mieux mailler l'agglomération et la centralité. Dans ce cadre sera réalisé à court terme en appui du nouveau plan vélo, un schéma directeur de voies express vélo intercommunales. Ce schéma développera les liaisons vélos de part et d'autre de la Loire et se traduira par des premières réalisations avant 2020.



23 OPTIMISER LES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT EXISTANTS SITUÉS SUR LE PÉRIPHÉRIQUE

Suite aux expérimentations engagées en 2015 sur le Pont de Cheviré, Nantes Métropole et l'Etat décideront d'ici 2017 des aménagements définitifs pour faciliter la circulation sur les ponts de Bellevue et Cheviré : feux tricolores d'accès aux bretelles, modification du nombre de voies de circulation... Nantes Métropole et l'État poursuivront cet objectif de capacité et de fluidité en étudiant et en programmant de nouvelles améliorations.



24 CRÉER DE NOUVELLES NAVETTES FLUVIALES CONNECTÉES AU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

Dans l'ambition de poursuivre et amplifier l'usage de la Loire pour compléter le maillage du réseau de transport, connecter par voie d'eau les pôles générateurs de trafic au sein des projets urbains et les lignes structurantes de transport, nous proposons d'élaborer d'ici 2017 un plan pluri-annuel de développement des navettes fluviales. Il s'agira à partir d'études de faisabilité de définir les conditions techniques d'implantation des pontons nécessaires, les aménagements des espaces publics permettant de faciliter l'accès aux navibus, et les programmations dans le temps afin d'accompagner les projets urbains majeurs des bords de Loire.

Plusieurs liaisons nouvelles peuvent ainsi s'envisager : entre Gare maritime et l'Ouest de l'Île de Nantes (connexion avec la ligne C5) pouvant être prolongée vers le quai Wilson et le futur CHU ; entre Trentemoult et le Bas Chantenay en lien avec le projet urbain et la connexion aux lignes de TC du Bas-Chantenay ; un développement du navibus Gare maritime - Trentemoult par création d'un ponton complémentaire à l'Ouest auquel un P+R et une connexion à des lignes de bus peuvent être envisagés. Des liaisons à partir des pôles d'échanges de Grèneraie et Pirmil vers le quai Wilson et Gare maritime seront à étudier.

D'ici 2020, Nantes Métropole s'engage à la mise en œuvre d'une première étape de développement pouvant concerner la liaison Gare maritime - Ouest Île de Nantes ainsi que le développement du navibus Gare maritime - Trentemoult aval. Les autres services (Saint-Sébastien-sur-Loire - Île de Nantes et Trentemoult - Chantenay) s'inscriront dans le temps des différents projets urbains du Sud Ouest de l'Île de Nantes et du Bas-Chantenay.

En parallèle, et dans la perspective d'améliorer la découverte du fleuve et de permettre à un plus grand nombre d'habitants et de visiteurs d'effectuer leurs déplacements de loisir par bateau, nous nous engageons à développer des partenariats et initier des projets de services touristiques par voie d'eau entre les communes ligériennes. Dans ce cadre nous identifierons les besoins en équipements de pontons supplémentaires que nous réaliserons en accompagnement de ces projets.



25 VÉRIFIER L'ÉVOLUTION DES BESOINS DE FRANCHISSEMENT AU FUR ET À MESURE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS POUR ADAPTER LES CHOIX

Afin d'adapter nos choix à l'évolution des besoins et des comportements, seront poursuivies des études d'intérêt et de faisabilité de différentes solutions de franchissements dans le secteur ouest Rezé-Chantenay (notamment de type tunnel, transport par câble, ...) - à l'exclusion de toute solution pouvant impacter les activités portuaires.

Nantes Métropole décide de ne pas retenir l'option Pont transbordeur comme une solution de franchissement compte tenu de son impact limité au regard des besoins de franchissement. Pour autant, concernant son attractivité touristique potentielle, et à la demande de la commission du débat, Nantes Métropole propose de diffuser les conclusions de l'étude évoquée lors du débat et, si nécessaire, d'en compléter les analyses.

Par ailleurs les documents d'urbanisme et les projets urbains préserveront les espaces permettant de ne pas empêcher dans le futur la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de Loire situé entre l'ouest de l'Île de Nantes et la Gare Maritime (bras de la Madeleine).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

D'ici 2017 (court terme)

- Lancer les études d'élargissement/doublement du Pont Anne de Bretagne
- Définir et programmer les conditions d'optimisation des ouvrages de franchissement existants – Ponts de Cheviré et de Bellevue
- Réaliser le schéma directeur de transports collectifs
- Réaliser le schéma directeur des voies express vélo intercommunales

2017-2020 (moyen terme)

- Mise en service des Busway électriques à grande capacité (+35 % de capacité)
- Poursuite du développement des lignes chronobus C9 et C20
- Création de 3000 places de stationnement supplémentaires dans les Parking Relais
- Poursuite des études d'intérêt de différentes solutions de franchissements sur le secteur ouest entre Rezé et Chantenay
- Mise en service des premières réalisations des voies express vélo du schéma directeur
- Mise en œuvre des navettes fluviales Gare maritime-Ouest de l'Île de Nantes, et Gare maritime-Trentemoult aval

Au-delà de 2020 (long terme)

- Mise en service du Pont Anne de Bretagne
- Mise en œuvre des nouvelles lignes de transport en commun en site propre maillant l'ouest de la centralité et utilisant les Pont Anne de Bretagne – Pont des Trois Continents
- Des emprises foncières préservées si nécessaire pour un franchissement éventuel à long terme entre l'Île de Nantes et la Gare Maritime

THÈME
04LA LOIRE, CŒUR MÉTROPOLITAIN,
ATTRACTIVITÉ ET QUALITÉ
URBAINELES PRÉCONISATIONS
DE LA COMMISSION DU DÉBAT

La réflexion engagée par le Grand Débat en matière d'urbanisme et d'aménagement a révélé des attentes qui font globalement consensus : continuité d'aménagement qui relie les espaces du centre-ville entre eux et les communes de l'agglomération entre elles, fonctions mixtes associant programmes d'habitat, activités économiques et de loisirs, valorisation/ respect des paysages existants et création de nouveaux paysages et perspectives, plus grande accessibilité à l'eau, aménagements réversibles sur les berges et les rives, réaménagements qui révèlent et valorisent les traces du patrimoine portuaire. Au final, les participants et la commission du débat positionnent la Loire comme un véritable projet urbain qui demande une stratégie d'ensemble.

21 - Révéler, protéger et mettre en valeur un patrimoine urbain inhérent au fleuve**22 - Se saisir des documents de planification pour agir au service d'une qualité urbaine****23 - Agir pour la qualité de vie au quotidien et l'attractivité métropolitaine****24 - Faire de la Loire l'axe d'un projet urbain : petits et grands projets autour d'un fleuve****25 - Renouveler les espaces de la Petite Hollande**LES ENGAGEMENTS
DE LA MÉTROPOLÉ

A l'issue du débat, la Loire est clairement identifiée comme le fil conducteur de la centralité métropolitaine. Pour tenir compte des nouvelles aspirations qui ont émergé, nous nous engageons à faire de la Loire l'axe d'un projet métropolitain articulant petits et grands projets ;

- amplifier la prise en compte de la Loire dans les projets urbains (Ile de Nantes, Pirmil les Isles, Bas-Chantenay, Centre-ville, Malakoff-Pré-gauchet) et consolider leurs rapports et leurs liens avec le fleuve ;
- renforcer la cohérence et la complémentarité de ces différents projets au bénéfice du projet d'ensemble de la centralité métropolitaine ;
- ancrer la qualité de vie comme le facteur principal de l'attractivité de notre territoire ;

Pour répondre à ces engagements, Nantes Métropole va mener 5 actions opérationnelles.

26

**DE MALAKOFF AU BAS-CHANTENAY,
CONCEVOIR LE PROJET URBAIN DES BORDS DE LOIRE**

La requalification des espaces publics des berges et des quais Nord de Loire entre Malakoff et le Bas-Chantenay, la réalisation d'un grand espace public sur la place de la Petite Hollande avec la conservation de son marché, l'élargissement/doublement du Pont Anne de Bretagne et son intégration sur le quai de la Fosse repensé, la reconversion du site actuel du CHU, sont autant de sujets structurants qui vont redessiner à l'avenir le rapport à la Loire dans la centralité métropolitaine, participer à la qualité des espaces publics et à la place de la nature en ville, conforter l'attractivité de la centralité.

Afin de préparer ces mutations progressives, il est essentiel de se donner une vision stratégique prospective et évolutive des transformations urbaines des vingt prochaines années, depuis le canal Saint-Félix jusqu'au quai de l'aiguillon, en les articulant aux projets urbains déjà engagés (Malakoff-Pré Gauchet, Ile de Nantes, Bas-Chantenay, Pirmil Les Isles, promenade de la gare à la Loire dont le secteur Feydeau).

Dans ce cadre, Nantes Métropole lancera dès 2016 une consultation d'urbanisme portant sur le projet urbain des bords de Loire de la centralité métropolitaine.

Ces orientations urbaines permettront très concrètement d'établir en 2018 les cahiers des charges pour l'engagement des premiers projets à réaliser dans la période 2020-2025.

Elles permettront de donner un cadre à la transformation du pont Anne de Bretagne répondant aux fonctionnalités nécessaires pour accompagner les besoins de mobilité tous modes, en faisant un élément de qualité urbaine. La consultation pour la réalisation du Pont sera lancée à compter de 2018 afin de permettre sa livraison à l'horizon de l'arrivée du CHU sur l'Ile de Nantes.

Ces orientations urbaines permettront également de définir les premiers scénarii prospectifs pour la reconversion du site actuel du CHU et de définir sur certains espaces publics comme le quai de la Fosse ou le quai de l'Aiguillon et le parcours de l'Hermitage, des premières programmations événementielles ou pérennes mettant en scène la Loire et la nature en ville, et offrant de nouveaux espaces de déambulation aux habitants et aux visiteurs.

27



UN CONCOURS INTERNATIONAL POUR UN GRAND ESPACE PUBLIC DE QUALITÉ PLACE DE LA PETITE HOLLANDE ET LANCEMENT D'UN ATELIER CITOYEN.

La requalification des espaces publics de la Place de la Petite Hollande et sa mise en valeur depuis Feydeau Ouest jusqu'à la Loire intègrera le maintien du marché hebdomadaire. La consultation internationale lancée à compter de 2018 portera également sur la qualification du quai de la Fosse.

L'élaboration de ce grand projet d'espace public sera conduit en relation avec un atelier citoyen élargi aux habitants, acteurs et usagers de cet espace.

28



CRÉER DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LOIRE » DANS LE PLUm

Trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (est – centre – ouest) vont être inscrites au PLUm actuellement en cours d'élaboration. Ces documents graphiques repèreront les fonctions et les occupations urbaines, les vues, les paysages et patrimoines, les continuités et les sites de projets des bords de Loire. Ils intégreront un ensemble d'analyses fournies par les acteurs du débat Loire : comme par exemple le schéma d'aménagement des rives de Loire élaboré sur les communes de Saint-Herblain, Indre et Couëron. Ces outils graphiques seront un support pour poursuivre de façon cohérente et territorialisée le dialogue avec les communes et les habitants.

Un chapitre « rapport de la Loire avec le centre ville historique » sera également inséré dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre-ville.

29



RÉPERTORIER LES SITES PERMETTANT L'ACCUEIL DE BÂTIMENTS SUR OU AU BORD DE L'EAU

D'ici 2020, Nantes Métropole va identifier les sites potentiels pour l'installation de bâtiments sur et au bord de la Loire. Ce répertoire permettra d'engager un appel à projet « Loire Habitée » et d'encourager le développement d'initiatives innovantes.

30



DRESSER L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL « LOIRE »

De nombreux acteurs du débat ont marqué leur intérêt et leur connaissance poussée du patrimoine des bords de Loire. A l'image du travail mené sur le Bas-Chantenay (www.patrimoine.paysdelaloire.fr/patrimoine/detail-notices/1A44005145/), Nantes Métropole va lancer dès 2016 un inventaire patrimonial le long des rives de Loire, avec le soutien de la Région Pays-de-la-Loire. Les acteurs de terrain, habitants et associations, seront mobilisés pour participer à cet inventaire qui se prolongera durant 4 ans. Sur Nantes, cet inventaire constituera la première brique du wiki patrimoine nantais, un site participatif donnant accès à une encyclopédie sur le patrimoine de la ville, qu'il soit historique, humain, architectural ou environnemental. Cet inventaire permettra également la mise en œuvre d'un premier parcours patrimonial « Loire » d'ici 2020.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

D'ici 2017 (court terme)

- Lancer la consultation Projet urbain des bords de Loire
- Créer des Orientations d'Aménagement et de Programmation « Loire » dans le PLUm
- Inscrire un chapitre « rapport de la Loire avec le centre ville historique » dans le PSMV
- Inventaire du patrimoine matériel et immatériel « Loire »

2017-2020 (moyen terme)

- Lancement du concours international Place de la Petite Hollande
- Premières Mises en œuvre du projet urbain des bords de Loire
- Création d'un parcours patrimonial « Loire »
- Répertoire des sites permettant l'accueil de bâtiments flottants ou aux bords de l'eau

Au-delà de 2020 (long terme)

- Mettre en service le nouveau Pont Anne de Bretagne et ses espaces publics attenants
- Réaménagement de la Place de la Petite Hollande depuis la pointe de l'île Feydeau jusqu'à la Loire
- Réalisation des projets urbains Bas-Chantenay et Pirmil les Isles
- Réalisation de la ZAC sud-ouest de l'île de Nantes

30 ENGAGEMENTS POUR DEMAIN

1	Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs
2	Prolonger le parcours de la « Loire à vélo » et le relier aux continuités cyclables
3	Améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire
4	Proposer des guinguettes et circuits touristiques pour animer les berges
5	Etudier la faisabilité d'une piscine en bord de Loire
6	Soutenir le fonctionnement d'équipements communaux proches des bords de Loire
7	Créer une application numérique « connaissance de la Loire »
8	Organiser une fête nautique triennale sur la Loire
9	Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie dans les outils de planification urbaine
10	Créer un centre d'approvisionnement de services fluviaux pour les grands chantiers urbains de la métropole
11	Explorer une offre de barging à l'échelle de l'estuaire
12	Soutenir le développement de filières économiques innovantes hydroliennes et nautiques
13	Etablir un projet alimentaire territorial valorisant les productions locales
14	Étendre l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques à l'échelle de l'estuaire
15	Mettre en place un ensemble de mesures portant sur la qualité de l'eau de la Loire

16	Inscrire l'exigence d'équilibre économie/écologie au sein du sage de l'estuaire de la Loire
17	Mettre à l'étude un programme Loire aval
18	Concevoir un programme de découverte, d'éducation et sensibilisation autour de la Loire
19	Engager des programmes de co-production avec les citoyens
20	Elargir/doubler le pont Anne de Bretagne
21	Passer d'un réseau de transports collectifs centralisé à un réseau maillé
22	Mieux mailler le réseau vélo dans l'agglomération et dans la centralité urbaine
23	Optimiser les ouvrages de franchissement existants situés sur le périphérique
24	Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun
25	Vérifier l'évolution des besoins de franchissement au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions pour adapter les choix
26	De Malakoff au Bas-Chantenay, concevoir le projet urbain des bords de Loire
27	Un concours international pour un grand espace public de qualité place de la Petite Hollande et lancement d'un atelier citoyen
28	Créer des orientations d'aménagement et de programmation « Loire » dans le PLU
29	Répertorier les sites permettant l'accueil de bâtiments sur ou au bord de l'eau
30	Dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel « Loire »

CONTINUONS À FAIRE ENSEMBLE

Nantes, la Loire nous, Droit de suite et Participation citoyenne

Maintenir et prolonger les principes de clarté et de transparence qui nous ont guidé tout au long de ce débat sur la Loire est une exigence dans la mise en œuvre de nos engagements. C'est pourquoi nous allons répondre aux attentes sur le suivi des réponses annoncées, en organisant la transparence et la traçabilité des choix et des actions.

QUATRE ENGAGEMENTS VONT TRADUIRE CONCRÈTEMENT CE DROIT DE SUITE.

1

Nous mettrons en place une « conférence permanente Loire » qui sera chargée de suivre le développement des engagements de la Métropole.

Composée de 16 personnes, élus, membres de la commission du débat, du comité citoyen et d'acteurs ayant contribué au débat, cette instance assurera le suivi de la mise en œuvre des réponses apportées par Nantes Métropole aux préconisations issues du débat.

- Au sein de cette instance, la mission Loire présentera le déroulement des engagements avec restitutions des études et des éléments d'avancement.
- La conférence permanente Loire pourra émettre des avis et des suggestions sur ce déroulement.
- Elle produira et diffusera un rapport annuel qui sera le bilan de la mise en œuvre des engagements.
- Elle pourra organiser des commissions ad hoc pour chaque thème avec ouvertures à d'autres participants.

2

Nous organiserons la participation citoyenne sur chacun des engagements pris et des grands chantiers à engager. Nous soutiendrons des initiatives innovantes issues du débat et des appels à projets nouveaux qui seront lancés.

3

Nous allons créer une **mission Loire** qui coordonnera les services métropolitains et les structures associées intervenant dans la mise en œuvre des réponses apportées par Nantes Métropole.

Ses missions seront les suivantes :

- instruire et simplifier les démarches et les projets liés aux usages de Loire sur l'eau et les berges.
- coordonner les interventions des services métropolitains et les structures associées pour une meilleure cohérence des réponses apportées.
- fédérer les acteurs et associations impliqué(e)s dans les pratiques liées à la Loire.
- animer l'instance de suivi des réponses métropolitaines et la participation citoyenne qui accompagne la mise en œuvre des engagements.

4

Enfin, nous maintiendrons le site Internet qui a abrité le débat.

- La conférence permanente Loire et la mission Loire pourront utiliser le site dédié pour donner de la lisibilité à leurs travaux et au suivi des engagements.

NOTES

[illegible]

[illegible]



nanteslaoireetnous.fr

**[facebook.com/
nanteslaoireetnous](https://facebook.com/nanteslaoireetnous)**

#NantesLoire

GrandDEBAT@nantesmetropole.fr

**"Nantes, la Loire et nous"
Nantes Métropole 44923 Nantes Cedex 9**